



Communiqué de presse

Mardi, le 4.12.2007

## **Nettoyer ses bâtiments avec des produits écologiques – Nouveaux critères d'achats de la CIEM**

**La CIEM rend publics ses nouveaux critères écologiques pour les produits de nettoyage des bâtiments. Bien qu'en Suisse, les eaux usées soient traitées par des stations d'épuration, certaines substances ne sont pas totalement biodégradables et se retrouvent sous forme de micropolluants dans les rivières, les lacs, voire les eaux de boisson. Par ailleurs, les employés du secteur du nettoyage sont quotidiennement en contact avec ces produits, dont certains composants ont des effets sensibilisants ou allergisants. Il est donc nécessaire de contrôler la composition des produits de nettoyage lors de l'achat.**

Ces critères de la CIEM visent des composants problématiques (difficilement biodégradables, allergisants, sensibilisants, etc.), qui ne sont pas interdits par la législation suisse. Il est prévu d'une part l'exclusion de certains composants (par ex. les nitromusc) ou leur limitation (par ex. les solvants et les parfums). D'autre part, le produit de nettoyage doit atteindre, dans un temps défini, une très bonne biodégradabilité (aspect contrôlé au moyen d'un test OCDE standardisé). Ainsi, les critères CIEM pour produits de nettoyage sont plus exigeants que, par exemple, l'écolabel européen.

Comment utiliser ces critères ? Les collectivités publiques, les entreprises de nettoyage, les entreprises privées assurant elles-mêmes le nettoyage de leurs bâtiments peuvent choisir dans la liste de recommandation CIEM ([www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)) des produits qui respectent ces critères. Il leur est aussi possible d'utiliser la liste de critères CIEM pour élaborer, sur mesure, leur propre cahier des charges lors d'appels d'offres pour des produits ou des travaux de nettoyage.

Comme l'effet sur la santé et l'environnement du nettoyage ne dépend pas seulement de la composition des produits utilisés, la CIEM s'engage pour d'autres mesures. Elle a publié un manuel « Nettoyage des bâtiments économique et respectueux de l'environnement ». Celui-ci rappelle notamment quelques mesures simples pour réduire les impacts du nettoyage : doser correctement les produits, adapter les fréquences de nettoyage aux besoins, utiliser des méthodes (t.q. les microfibrés) qui permettent de fortement limiter la consommation de produits de nettoyage.

La CIEM, dont les membres sont principalement des administrations publiques (Cantons, villes, Confédération), vise à promouvoir des achats publics conformes aux principes du développement durable. Elle soutient en particulier ses membres dans l'élaboration de critères d'achats pertinents et conformes à la législation sur les marchés publics.

Contact : M. Sébastien Piguët, Secrétariat romand CIEM, p.a. Bird, rte de Renens 4, 1008 Prilly, tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71, courriel : [info@ciem.ch](mailto:info@ciem.ch)